

Préavis 3 mois ?

Par **experiment**, le **05/11/2008** à **20:05**

Bonsoir,
mon ami aimerait partir de son boulot (voir post précédent).

Il a le statut de cadre et son préavis serait de trois mois.

Or j'ai appris, qu'il y a quelques années, une loi stipulait que si on avait moins de 6 mois dans la boîte, le préavis était réduit.

Est-ce toujours le cas ?

Merci.